

**Rencontre du conseil d'établissement
13 novembre 2019, 18h30
Pavillon Rachel**

Projet d'ordre du jour

1 Ouverture de l'assemblée

- 1.1 Désignation d'un(e) secrétaire
- 1.2 Prise des présences et vérification du quorum

2 Période réservée au public

3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

4 Lecture, adoption et suivi du procès-verbal du 10 octobre 2019

5 Modalités de fonctionnement du CÉ

- 5.1 Atelier de perfectionnement pour les membres du CÉ – information
- 5.2 Régie interne – adoption

6 Dossiers école et informations stratégiques

- 6.1 Budget de l'école – information
- 6.2 Projet de consultation élargie auprès des parents de l'école sur les programmes d'anglais intensif et de science – suivi et planification
- 6.3 Contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP) – information
- 6.4 Demande globale d'autorisation à prendre en photo les enfants lors des activités de l'OPP
- 6.5 Plan de travail du CÉ – suivi
- 6.6 Projet éducatif, phase 2 – information et orientations
- 6.7 Ateliers d'éducation populaire de la CSDM – information

7 Activités et sorties éducatives

- 7.1 Sortie « Neurones atomiques : air et atmosphère » – information
- 7.2 Sortie de fin d'année au Taz - approbation

8 Le point des enseignants

9 Dossier SDG

- 9.1 Déclaration de clientèle et formation des groupes
- 9.2 Activités du mercredi (information)

10 Rapport du délégué au comité de parents

11 Le point de l'OPP

- 11.1 Cross-Country : bilan
- 11.2 Paniers biologiques : bilan
- 11.3 Fondation David Suzuki : information
- 11.4 Fête des sapins : information
- 11.5 Projet de fête de la musique : information

12 Courrier

- 12.1 Gestion de l'adresse courriel du CÉ

13 Membre de la communauté

14 Varia

15 Levée de l'assemblée

« Toute décision du Conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt de l'élève. » (Loi 180, article 64)